

Image not found or type unknown



Litige suite à la vente de mon véhicule 5 mois après

Par **ANDRE**, le 19/11/2009 à 19:00

Bonjour, rnJ'ai vendu une moto à 40000 km que je détenais depuis 10 ans, elle avait 5000 km quand je l'avais achetée . Au bout de 5 mois l'acheteur me met en demeure pour une facture de réparation de 850 €, la moto dysfonctionnait et le moteur a été ouvert par son garagiste. La moto aurait subi des petites modifications. Je n'est plus de factures d'entretien vu que la moto était vendue et que l'acheteur n'a rien réclamé, j'ai tout jeté. Que puis-je faire ? la moto a toujours été entretenue chez un concessionnaire mais le magasin est fermé depuis 1 an.